



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 11/06/2026
Et
Publication ou notification du :
11/06/2026

L'an 2026, le 8 Juin à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLEE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/06/2026.

Présents : M. DEVALLEE Victorien, Maire, Mmes : BONZON Juliette, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, DUFRESNE Muriel, FURY Patricia, GUDEFIN Blandine, MENARD-CAVALIE Stéphanie, MERCIER Céline, MONFORT Barbara, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LOISY Jérôme, MAZERAU Bruno, ROBIN Xavier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DOZINEL Claire à M. LANDAIS Romain, RAPICAULT Pauline à M. DEVALLEE Victorien, M. SIMONIN Denis à M. LEBREC Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUDEFIN Blandine

52/2026 – PROJET DE DÉPLOIEMENT DES VÉLOS EN LIBRE-SERVICE "PONY" À VERNOU-SUR-BRENNE

EXPOSÉ DES MOTIFS : Monsieur Bruno MAZERAU, adjoint délégué à l'urbanisme, aménagements, réseaux, mobilités,

Le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT), autorité organisatrice des mobilités, déploie depuis 2023 un service de vélos à assistance électrique (VAE) en libre-accès, baptisé *Pony*, dans le cadre de sa stratégie de développement des mobilités durables. Ce dispositif, initialement adopté par dix-neuf communes, a été étendu fin 2025 à six nouvelles collectivités, dont Vernou-sur-Brenne, suite à un appel à candidatures.

L'opérateur *Pony* assure la gestion logistique, technique et commerciale du service, tandis que la commune définit les emplacements des arceaux. Les améliorations récentes apportées au dispositif, notamment en matière de sécurité et de gestion des batteries, ont permis de réduire significativement les risques de vols et de dégradations, renforçant ainsi son efficacité.

La commission *urbanisme/aménagement* de Vernou-sur-Brenne a évalué l'intérêt de cette expérimentation, en ciblant plusieurs publics : les actifs (dont les intérimaires), les scolaires reliant Vernou à Vouvray, les habitants des zones périphériques pour accéder aux commerces, les familles pour les loisirs, ainsi que les touristes. Le service vise à compléter le réseau de transport *Fil Bleu* en couvrant le « dernier kilomètre ». Une

phase opérationnelle est prévue dès juin 2026, suivie d'un bilan avant 2027 pour évaluer une éventuelle reconduction.

Dix emplacements ont été retenus, répartis entre le centre-bourg, les équipements sportifs, les zones commerciales et résidentielles, ainsi que les zones d'activités. Une campagne de communication sera organisée pour promouvoir le dispositif. Le conseil municipal est invité à approuver cette expérimentation, à valider les emplacements proposés et à autoriser le maire à engager les démarches nécessaires. La commune conserve la possibilité de mettre fin au dispositif à tout moment.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 1231-1 du Code des transports, relatif aux autorités organisatrices de la mobilité et à leurs compétences en matière de services de mobilité ;

VU l'article L. 2213-1 du Code général des collectivités territoriales, conférant au maire des pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement sur le domaine public ;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), notamment son titre III relatif au développement des mobilités actives ;

VU l'avis favorable de principe de la commission "urbanisme, aménagement, réseaux, mobilité" du 18 mai 2026,

CONSIDÉRANT que le déploiement d'un service de vélos en libre-service s'inscrit dans les objectifs du Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) visant à doubler la pratique du vélo d'ici dix ans et à promouvoir des modes de déplacement durables (fiche action 13 du PDM);

CONSIDÉRANT que ce dispositif répond à des besoins identifiés localement, notamment pour les actifs, les scolaires, les habitants des zones périphériques et les touristes, en complémentarité avec les transports en commun existants ;

CONSIDÉRANT que l'opérateur *Pony* prend en charge l'ensemble des aspects logistiques, techniques et commerciaux, tandis que la commune définit les emplacements des arceaux et supervise le déploiement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que onze emplacements ont été prévus, couvrant les zones stratégiques de la commune (centre-bourg, équipements sportifs, zones commerciales et résidentielles, zones d'activités) ;

CONSIDÉRANT que cette expérimentation, prévue pour une durée déterminée, fera l'objet d'un bilan avant 2027 afin d'évaluer sa pertinence et sa possible reconduction ;

CONSIDÉRANT que la commune conserve la faculté de mettre fin au dispositif à tout moment, en fonction des résultats observés ou de l'évolution des besoins locaux ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, DÉCIDE :

Article 1 : Le conseil municipal approuve le projet de déploiement du service de vélos à assistance électrique en libre-service *Pony* sur le territoire de Vernou-sur-Brenne,

dans le cadre de l'expérimentation portée par le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT).

Article 2 : Les onze emplacements prévus pour l'installation des arceaux, sont répartis entre le centre-bourg, les équipements sportifs, les zones commerciales et résidentielles, ainsi que les zones d'activités, et définis comme suit, sous réserve de leur faisabilité et donc avec possibilité de les modifier :

- Centre-bourg (cour de la Mairie, sur l'arceau préexistant : zone abritée)
- Zone d'équipements sportifs (à partir de l'arceau existant)
- Zone supermarché, rue du Professeur Debré (joutant le terminus)
- EHPAD, rue du Clos
- Rue Neuve (à proximité des logements Val de Loire Habitat)
- Vaugondy (à proximité du Chemin des Riaux)
- Vallée de Cousse (à proximité du centre de loisirs)
- Secteur La Frillière / Les Luats
- Zone d'Activité de Launay
- Zone d'Activités de Foujoin / Stade
- Le Rocheron

Article 3 : Le maire est autorisé engager les démarches administratives, notamment la délivrance des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 4 : Une campagne de communication sera organisée par la commune pour promouvoir le dispositif auprès des habitants et des usagers potentiels.

Article 5 : Un bilan de l'expérimentation sera présenté au conseil municipal avant 2027, afin d'évaluer les résultats et de statuer sur une éventuelle reconduction du service.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/06/2026

Le Secrétaire de Séance
Mme GUDEFIN Blandine

Le Maire
Victorien DEVALLEE

